

Motion présentée par la majorité en faveur d'une solution pérenne et concertée pour le Bois de la Cambre.

M. le Bourgmestre expose brièvement les dispositions fondamentales de la motion proposée par la majorité.

M. De Bock précise que le groupe Défi approuvera la motion de la majorité, dont les préoccupations rejoignent celles qu'il a exprimées dans sa propre motion.

M. Cools signale que le groupe Uccle en avant votera en faveur de cette motion, dont il aurait néanmoins souhaité recevoir le texte un peu plus tôt.

M. Cools propose que cette motion soit cosignée par les chefs de groupe de l'opposition.

M. Norré signale que certaines demandes énoncées dans le texte sont adressées à la ville de Bruxelles alors que d'autres ne semblent pas avoir de destinataire spécifique. Il serait nécessaire, dans un souci de clarté, de préciser à quelle instance s'adresse chaque demande.

Par ailleurs, M. Norré s'interroge sur l'ambition et le sens de cette motion, dans la mesure où, quel que soit le point de vue défendu par Uccle, la commune devra de toute façon se concerter avec d'autres acteurs (Région, ville de Bruxelles, autres communes limitrophes).

M. Hayette précise que le groupe socialiste, initialement en faveur de l'abstention par solidarité avec le Bourgmestre de Bruxelles, approuvera cette motion si des apaisements peuvent être apportés aux préoccupations de M. Norré.

M. le Bourgmestre estime que les préoccupations de M. Norré sont tout à fait légitimes.

Les demandes qui ne semblent pas avoir de destinataire sont adressées à la ville de Bruxelles, qui dispose des principaux leviers de décision pour tout ce qui relève du Bois de la Cambre.

Selon M. le Bourgmestre, le texte soumis au Conseil communal est particulièrement abouti, dans la mesure où il manifeste la volonté de défendre l'intérêt général des Ucclois tout en intégrant les diverses sensibilités politiques représentées au sein de l'assemblée.

L'établissement d'un socle commun s'avère particulièrement opportun pour crédibiliser la position d'Uccle dans les futures discussions relatives au Bois de la Cambre.

M. Norré apporte son soutien à la motion, tout en insistant sur l'importance de la concertation, tant avec la population qu'avec les autorités politiques.

Ce dossier n'a pu être résolu auparavant parce qu'un trop grand nombre d'intervenants se sont braqués sur des positions dogmatiques.

M. Desmet estime que, dans un contexte caractérisé par un blocage persistant depuis des années, c'est déjà un exploit d'avoir pu convaincre la ville de Bruxelles de prendre en considération les avis des populations et des conseils communaux des communes limitrophes.

M. l'Echevin Wyngaard insiste, tout comme M. Norré, sur l'importance de la concertation dans un contexte marqué par des débats parfois très houleux.

Cette concertation doit avoir lieu non seulement entre entités politiques différentes (ville de Bruxelles, autres communes, Région), mais aussi entre mandataires d'une même formation politique, car les membres d'un même parti peuvent diverger quant à la manière d'appréhender cette problématique, selon leur sensibilité propre ou selon l'instance dans laquelle ils siègent.

Le Bois de la Cambre requiert une solution durable, afin que les Ucclois puissent profiter de cet espace vert sans que la mobilité, indispensable au bon fonctionnement de la Région, n'en pâtisse.

Dans cette perspective, M. l'Echevin Wyngaard estime qu'il serait particulièrement opportun de développer davantage les cheminements cyclistes au Bois de la Cambre.

M. De Bock soutient la motion de la majorité mais attendra les résultats des diverses consultations et évaluations avant de réitérer sa demande d'une consultation populaire, conscient qu'un tel processus doit être opéré par phases successives.

Il insiste aussi sur la nécessité de procéder à une mesure de la pollution atmosphérique dans les voiries avoisinantes pour appréhender de manière correcte la situation du Bois de la Cambre.

M. l'Echevin Wyngaard précise que la motion de la majorité y fait allusion.

Cette motion présentée par la majorité et cosignée par tous les chefs de groupe est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Texte de la motion

Considérant que le Bois de la Cambre est un espace vert de 123 hectares (quasi) intégralement situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles;

Considérant qu'il constitue un espace de détente, de loisirs et de promenade, dont bénéficient de nombreux Bruxellois, en particulier les Ucclois;

Considérant qu'il est traversé par différents axes routiers de communication qui permettent de connecter Uccle d'une part à Ixelles et Watermael-Boitsfort, d'autre part qu'il permet aussi une liaison rapide en direction de l'avenue Louise et du Centre-ville et de rejoindre ainsi de nombreux points névralgiques de la Région bruxelloise;

Considérant que plusieurs établissements Horeca y sont installés;

Considérant qu'il est classé zone Natura 2000, qu'il ne compte pas moins de 80 arbres remarquables;

Considérant les vitesses excessives qui y sont pratiquées et le stationnement sauvage qui y est régulièrement constaté, que les usagers faibles n'y sont pas suffisamment protégés;

Considérant qu'un équilibre entre les impératifs de mobilité et la volonté d'offrir un espace vert et de détente apaisé du Bois de la Cambre doit pouvoir être trouvé;

Considérant que la Boucle Sud du Bois est fermée au trafic automobile le week-end et ce, depuis de nombreuses années;

Considérant que le Bois a été totalement fermé à la circulation automobile durant la période de confinement, ce qui a permis d'offrir un espace vert apaisé aux Bruxellois dans lequel il était possible de se promener dans le respect des règles de distanciation sociale;

Considérant qu'un débat public est né, lors du déconfinement, sur la question de savoir s'il convenait de rouvrir le Bois au passage des véhicules et dans quelles conditions (tronçons et jours concernés);

Considérant le fait que d'importants encombrements de circulation ont été constatés sur les différents axes routiers aux abords du bois (chaussée de Waterloo, avenue De Fré, chaussée de La Hulpe, drève de Lorraine, avenue F.D. Roosevelt etc);

Considérant les conséquences négatives de ceux-ci pour les véhicules de secours (ambulances de la clinique Sainte-Elisabeth, pompiers et police) et pour les transports en commun (lignes STIB, TEC et De Lijn) qui empruntent la chaussée de Waterloo;

Considérant également l'encombrement autour des écoles situées aux alentours de la chaussée de la Hulpe par les parents qui se garent dans le bois afin de venir déposer leurs enfants ainsi que les dizaines de cars scolaires qui amènent les écoliers en empruntant les voiries dans et autour du bois;

Considérant les pétitions en faveur de la fermeture totale du bois aux voitures et en faveur de sa réouverture aux automobilistes;

Considérant la réunion entre la Région, la Ville de Bruxelles et la Commune d'Uccle qui s'est tenue le 26 mai et l'accord qui a été dégagé consistant à rouvrir au trafic automobile la boucle Nord et à maintenir la boucle Sud fermée à la circulation automobile;

Considérant que l'ordonnance de police du 28 mai de la Ville de Bruxelles dispose que ces mesures sont d'application jusqu'au 15 septembre 2020;

Considérant qu'il a été convenu à cette occasion qu'un groupe de travail serait constitué pour étudier l'évolution de ce dispositif en vue d'une implémentation à partir de septembre;

Considérant que la réouverture partielle intervenue le 28 mai a partiellement amélioré la mobilité aux alentours du bois mais que d'importantes difficultés demeurent dans le sud, essentiellement chaussée de La Hulpe et drève de Lorraine et ce, en raison du flux de véhicules provenant du sud d'Uccle et de la périphérie;

Considérant que l'absence d'accès au bois via la drève de Lorraine ou via la chaussée de la Hulpe provoque un report des véhicules vers la chaussée de Waterloo entraînant davantage de problèmes de mobilité et de stationnement faute de pouvoir se garer sur les places de stationnement prévues dans le bois;

Considérant que plusieurs quartiers ucclois sont préjudiciés en termes de qualité de vie;

Considérant que ces embouteillages impactent les quartiers commerçants le long du Bois de la Cambre;

Considérant que le déconfinement a été entamé : la présence sur le lieu de travail a partiellement repris ; que la crise sanitaire amène les citoyens à moins utiliser les transports en commun et à davantage recourir à d'autres modes de déplacement (voitures, vélos, motos, ...);

Considérant qu'aucun itinéraire cyclable continu, large et sécurisé n'est proposé dans le bois depuis le sud (Lorraine) vers le nord (Louise) et vice et versa mais aussi depuis Uccle vers Ixelles et notamment le campus de l'ULB, que le cycliste ne dispose que de peu de place, les pistes actuelles étant insatisfaisantes;

Considérant que le plan Good Move prévoit l'accès pour les véhicules au Bois de la Cambre par la chaussée de la Hulpe en empruntant l'avenue de Boitsfort et une sortie vers l'avenue Roosevelt via l'avenue du Brésil;

Considérant que la Ville de Bruxelles convie la Région, les communes d'Uccle, Ixelles, Watermael-Boitsfort et Rhode-Saint-Genèse à une réunion le 8 juillet prochain;

Considérant les conséquences de mobilité, économiques et environnementales, en particulier pour les quartiers résidentiels à proximité du bois, selon la formule qui sera retenue,

Le Conseil communal d'Uccle :

Demande à la Ville de Bruxelles que notre Commune soit systématiquement concertée pour tout changement relatif à la mobilité dans le Bois de la Cambre, sachant que les Ucclois sont directement impactés;

Demande à la Ville de Bruxelles que la solution qui se dégage pour la rentrée de septembre ménage un équilibre entre les impératifs de mobilité et la volonté d'offrir un espace vert et de détente apaisé et qu'elle fasse l'objet d'une large communication à l'attention des habitants de la Région;

Demande que le dispositif retenu, à court terme et au plus tard à partir de la rentrée de septembre, tienne compte et soulage le trafic automobile dans le sud d'Uccle, en particulier la chaussée de La Hulpe et la drève de Lorraine par l'ouverture, par exemple, du tronçon Lorraine-Avenue de Boitsfort-Avenue du Brésil-Roosevelt tel que prévu dans Good Move, tout en offrant une véritable liaison cyclable confortable, large et sécurisée du nord (Louise) au sud (Chaussée de la Hulpe) et vice et versa, mais aussi Ouest-Est (Uccle-ULB), et en préservant un site propre pour le bus 41;

Demande de dégager une bande de circulation automobile supplémentaire sur quelques dizaines de mètres à hauteur de l'hippodrome de Boitsfort afin de désengorger cette artère;

Demande que les accès De Fré et Churchill soient réaménagés afin d'être rendus plus confortables pour les cyclistes;

Demande que la solution, qui serait acceptée par toutes les parties engagées dans le processus de négociation et mise en place à la rentrée, puisse être évaluée après 6 mois;

Demande qu'une évaluation des incidences de l'impact de la fermeture du Bois de la Cambre quant au report de trafic dans les rues avoisinantes et à la qualité de l'air soit réalisée, tant aux abords du bois que dans le bois lui-même, que des données soient relevées à temps régulier sur une période d'un an;

Demande de mettre fin au stationnement sauvage sur les trottoirs de la chaussée de La Hulpe par les visiteurs occasionnels;

Demande de revoir le réglage des feux aux carrefours Lloyd Georges/Roosevelt et La Hulpe-Lorraine notamment;

Demande à la Région bruxelloise de lancer à terme la discussion avec la Ville de Bruxelles sur une régionalisation du Bois de la Cambre afin de créer un continuum dans la gestion des espaces verts entre la Forêt de Soignes et l'Abbaye de la Cambre gérés par BXL-Environnement;

Demande aux autorités fédérale et régionale d'étoffer l'offre de transport public dans et autour d'Uccle, en particulier dans le sud de la Commune, notamment par un nouveau renforcement de la fréquence des trains sur la ligne 26 qui passe sous le Bois de la Cambre.